



Année universitaire 2019/2020

La Finance Verte

L'impact des banques sur la transition
écologique

Présenté et soutenu par : Hoingne Sébastien

MASTER 2 : CHARGE D'AFFAIRES ENTREPRISES

Remerciements

En guise de préambule, je souhaite adresser mes remerciements les plus sincères aux personnes qui m'ont apporté leur aide en contribuant à la réussite de mon mémoire et plus généralement de mon alternance.

Mes remerciements s'adressent plus particulièrement à Monsieur Jean-Michel COLLARD, mon tuteur, responsable du Pôle de Soutien au Commerce qui a su m'accorder sa confiance en me donnant l'opportunité de réaliser mon alternance au sein de cet établissement.

Je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe pédagogique de la FSEG et du CFPB qui ont assuré une partie théorique et pratique, pertinente et efficace.

Je remercie également Madame Doris LEDERMANN pour sa collaboration essentielle, sa disponibilité, son aide et les conseils apportés.

Je remercie aussi Monsieur Abdelkader MATMOUR, pour l'encadrement du projet et les conseils apportés dans la réalisation de celui-ci.

Pour l'accueil et la contribution à mon intégration, je tiens à exprimer toute ma gratitude à l'ensemble des personnes du Pôle de Soutien au Commerce, qui ont su répondre à mes interrogations.

Sommaire

<i>Introduction</i>	3
<i>I/ Le risque climatique</i>	4
1. Le risque physique	6
2. Le risque de transition	7
3. Le risque de responsabilité et de réputation	8
4. Les banques face au risque climatique	8
<i>II/ La finance verte</i>	10
1. Les obligations vertes	11
A. Les caractéristiques.....	12
B. Les avantages pour les investisseurs et émetteurs	13
C. L'état du marché et les perspectives d'évolution.....	14
2. Le phénomène du « greenwashing »	17
3. La politique climatique	19
A. La position de la France	19
i. Le gouvernement	19
ii. Le label Greenfin.....	23
iii. La Banque de France et la coalition des banques centrales et superviseurs	24
B. La position Européenne.....	26
1. La Commission Européenne.....	26
2. La Banque Centrale Européenne	26
C. Quid du nucléaire ?	28
4. De la finance verte à la finance durable	29
<i>III/ Les enjeux climatiques au cœur de la stratégie des banques</i>	32
1. La prise de conscience dans le secteur bancaire	32
2. Le financement des banques	34
A) L'énergie, une source de financement bancaire	34
B) Le cas de Total	35
C) Le financement des entreprises et des particuliers.....	36
3. L'emprunte carbone des banques	37
A) Les infrastructures	37
B) Le déplacement des collaborateurs plus vert	38
C) Les moyens de paiements	38
D) Divers exemples de mesures prises par les banques.....	39
4. Des partenariat Nord / Sud	40
<i>Conclusion</i>	41
<i>Bibliographie</i>	42

Introduction

La mobilisation est générale à l'échelle planétaire, la plus grande réallocation de capital jamais opérée est à venir. Le but est de passer d'une économie carbonée vers une économie décarbonée d'ici 2050.

Tous les acteurs financiers ont un impact direct et indirect sur l'environnement à travers leurs activités. Le principal objectif de la finance verte est de promouvoir la transition énergétique tout en évitant que les activités économiques des entreprises ne nuisent à l'environnement.

Selon une enquête du FIR¹ (Fonds d'Intervention Régional) en 2018, deux tiers des épargnants français se montrent soucieux face aux enjeux du **réchauffement climatique** et de la **pollution**. Pour les entreprises et les ménages, ces deux enjeux environnementaux sont devenus cruciaux et sont désormais pris en compte au moment de choisir leur épargne et leur banque.

Le financement vert soutient les entreprises qui sont écologiquement responsables ou qui aspirent à le devenir à travers des obligations vertes par exemple. En revanche, ce type de financement refuse d'investir dans des entreprises qui ne s'adaptent pas à la transition environnementale. En effet, les banques à travers leur démarche de RSE peuvent refuser de financer des entreprises considérées comme trop polluantes. Les investisseurs ont alors le choix de soutenir les entreprises actuellement responsables et celles qui prennent des mesures pour le devenir.

Nous allons nous demander si la finance est la meilleure alliée de la lutte contre le réchauffement climatique ? Quelle est la place des banques dans cette lutte ?

¹ Finance verte : ce qu'il faut savoir, *Futura Science*

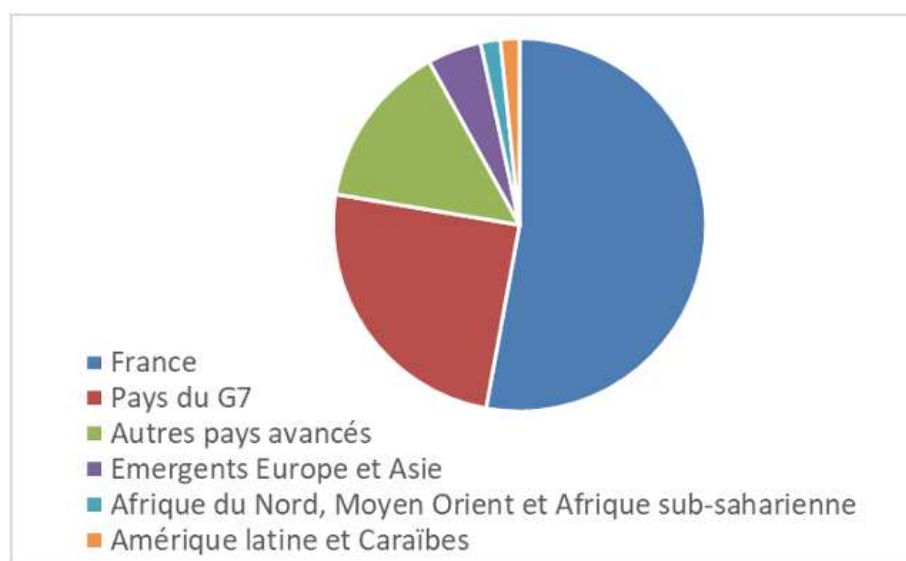
I/ Le risque climatique

Le risque climatique se définit comme l'exposition d'un agent économique aux impacts climatiques et aux conséquences sur l'activité de son entreprise.

Les impacts climatiques qui peuvent menacer les entreprises peuvent être directs, comme par exemple la montée des niveaux des mers, la hausse et la variation des températures, les ouragans, etc. Ils peuvent également être indirects, tels que la baisse des rendements agricoles, la menace pour la biodiversité, etc. Le risque climatique est donc une réalité préoccupante, notamment dans les secteurs du tourisme et de l'agroalimentaire.

La prise en compte du risque climatique est souvent une condition préalable à une action concrète, notamment dans le secteur du financement de certains projets.

Répartition géographique des expositions des sept principales banques françaises face au risque climatique



Ce graphique montre la répartition géographique des expositions des sept principales banques françaises face au risque climatique (en pourcentage des encours totaux au 30 juin 2018).²

Il permet de mettre en évidence le fait que les groupes français sont principalement exposés à un risque climatique en France.

² Selon l'ACPR

Encadré sur les dispositions de la loi TECV : principales dispositions

En France, *la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte* (LTECV)³ de 2015 définit les informations que les investisseurs institutionnels sont tenus de publier sur la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement. De même, la LTECV oblige les entreprises cotées en bourse à rendre compte de leur empreinte écologique et des actions menées pour la réduire.

Elle établit légalement l'objectif principal de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Par conséquent, l'objectif de la politique énergétique nationale est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030, et de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'un facteur quatre entre 1990 et 2050. Des solutions ont été proposées telle que la diversification de la structure énergétique française et l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements. Plusieurs dispositions de l'article 173 de la loi TECV concernent les informations délivrées par les sociétés financières et non financières.

Parmi ces dispositions, certaines sont à mettre en avant.

Tout d'abord, L'article trois de la loi concerne les sociétés cotées. Il demande à ces sociétés de préciser dans leurs publications, relatives aux risques, l'analyse des risques financiers liés au changement climatique, ainsi que les mesures de réduction des risques dans le but de mettre en œuvre des stratégies plus respectueuses de l'environnement.

Ensuite, L'article quatre demande aux entreprises publiant un rapport sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) de décrire leur impact sur le changement climatique.

L'article cinq, qui nous intéresse spécialement, concerne les banques. Cet article ajoute aux risques qui font déjà l'objet d'un contrôle prudentiel, le risque climatique. Le Gouvernement doit effectuer un rapport sur la mise en œuvre du scénario de stress test régulier représentatif des risques liés au changement climatique. Le reste de l'article vise à encourager les établissements de crédit à réfléchir davantage aux défis du changement climatique pour leurs opérations et à trouver des moyens d'y répondre.

Enfin, les articles 6 et 7 sont spécifiquement conçus pour promouvoir l'intégration des risques climatiques dans le processus décisionnel des institutions financières.

³ La Finance Verte, *L'éco en Bref*

Il existe trois catégories de risques climatiques :

- Le risque physique
- Le risque de transition
- Le risque de responsabilité

1. Le risque physique

Ce risque est lié aux pertes directes causées par les phénomènes climatiques.

Il est divisé en deux sous-catégories. Tout d'abord les menaces **chroniques** sont celles qui peuvent réduire progressivement la productivité d'un secteur donné (par exemple l'agriculture) dû au réchauffement climatique ou à l'élévation du niveau de la mer. Ensuite, **le risque d'événements météorologiques extrêmes** et la hausse de leurs fréquences, dont les dommages peuvent conduire à la destruction d'actifs physiques (immobilier et/ou production) et entraîner une diminution de l'activité commerciale locale. On peut citer comme exemple les inondations en Thaïlande de 2011, qui ont eu des impacts sur le secteur automobile, informatique, etc... En ce sens, le risque d'événements météorologiques extrêmes peut affecter la majeure partie du portefeuille des institutions bancaires.

Les banques françaises semblent assez peu exposées au risque physique sur la base des scénarii actuellement envisagés et des effets anticipés, les expositions se concentrant principalement sur des zones géographiques légèrement sensibles. Cependant, le secteur semble comprendre que ce risque n'est pas nécessairement transférable aux assurances. Pour l'instant, aucune catastrophe naturelle n'a causé de réels dommages matériels aux banques. Cependant, les données sur la localisation géographique des expositions au risque sont à fiabiliser, il faudrait établir une consolidation de ces informations au niveau des groupes.

En effet, le risque physique ne doit pas être sous-estimé. A titre d'illustration, le faible niveau des fleuves en Europe, dont le Rhin, à l'été 2018, a fortement perturbé le transport fluvial et les livraisons en Allemagne ou en Suisse. Plus généralement, les effets déjà existants du changement climatique sur les infrastructures ou l'environnement sont de nouveaux facteurs de risque pour la situation financière des pays.

2. Le risque de transition

Le risque de transition est dû aux conséquences économiques et financières d'une transition soudaine et imprévue vers une économie bas en carbone pour réduire le réchauffement climatique. Dans ces circonstances, certains secteurs peuvent souffrir d'une forte dépréciation de leurs actifs (incapacité à utiliser des réserves de pétrole plus importantes, par exemple), cela ayant pour effet de détourner les consommateurs des biens ayant un fort coût en carbone. De plus, l'introduction d'une taxe sur le carbone aurait pour effet une forte augmentation des coûts de production. L'impact économique et sectoriel serait susceptible d'affecter la stabilité financière et donc le système bancaire.

Les institutions bancaires se considérant plus directement exposées par ce risque de transition, c'est le domaine où les progrès ont été les plus importants. Cependant, ces progrès ont été hétérogènes entre les groupes bancaires.

En effet, on remarque une diminution des expositions des différentes banques françaises sur les secteurs les plus émetteurs de gaz à effets de serre, notamment depuis 2015. On ne peut cependant pas encore affirmer qu'il s'agisse d'une tendance durable.

Malgré l'incertitude qui les entoure, les scénarii climatiques souhaitent que la neutralité carbone soit atteinte en 2050 pour réaliser l'accord de Paris. Les établissements bancaires estiment également que la principale source de matérialisation du risque de transition serait la mise en œuvre d'une taxe sur l'énergie avec la mise en place de politiques publiques. Pour eux, le marché financier ne pourra opérer une correction spontanée et brutale sans la mise en place d'incitatif tel qu'une taxe.

Les marges de progrès sont importantes et les gouvernements, à travers des politiques publiques, pourraient servir de catalyseur.

3. Le risque de responsabilité et de réputation

Le risque de responsabilité correspond aux dommages et intérêts qu'une entité juridique serait tenue de payer si elle était considérée comme responsable des effets du réchauffement climatique.⁴

La plupart des établissements bancaires ne pensent pas être exposés à ce risque de responsabilité. En effet, les banques sont actuellement soumises à la directive européenne sur l'harmonisation des marchés financiers (MIF), entrée en vigueur en 2007, qui les obligent à s'intéresser plus à leurs clients et notamment à évaluer leurs compétences et leurs objectifs de placement avant de leur vendre un produit. Cependant, les financements des projets considérés comme néfastes pour la planète ne sont soumis à aucune régulation. Le nombre de recours augmente à l'échelle internationale, les établissements bancaires vont à l'avenir devoir aborder de plus en plus ce sujet.

Le risque de réputation est un risque à prendre en compte. En effet, certains établissements bancaires indiquent qu'ils incluent des variables sensibles au risque climatique dans l'évaluation des clients ou dans la décision d'octroyer un prêt, principalement pour le financement de projets.

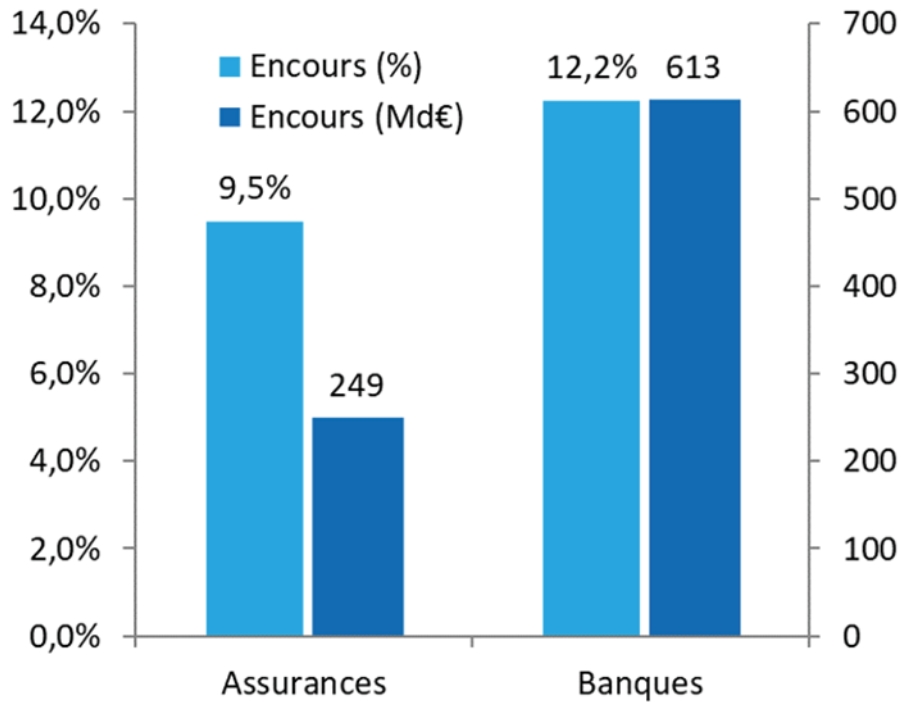
4. Les banques face au risque climatique

L'ACPR a publié en 2019 un rapport consacré à la façon dont les banques gèrent les risques associés au changement climatique.

Elle constate des progrès dans la prise en compte de ce risque dans la stratégie des groupes bancaires. En effet, certaines banques ont adopté des stratégies de désinvestissement sur certaines industries très émettrices de gaz à effet de serre, les banques commencent à « *décarboniser* » leurs portefeuilles d'investissement.

Le rapport souligne une prise en compte de plus en plus grande du risque climatique par les directions des grands groupes bancaires français.

⁴ Selon l'ACPR.



Ce graphique montre l'exposition des banques et des assurances au risque de transition. Concernant les banques, on estime que la part des 20 secteurs les plus carbonés représenterait 12.2% des encours nets exposés au risque de crédit en 2017, ce qui apparaît en diminution par rapport à 2015. Pour les assureurs, il s'agit de 10% des placements qui seraient investis dans des secteurs sensibles au risque de transition. Le niveau d'exposition apparaît très hétérogène entre les deux secteurs.

Depuis 2016, la Société Générale intègre les risques climatiques, notamment les risques physiques et de transition, dans son analyse économique et sectorielle et son approche au risque de crédit individuel pour les pays les plus exposés.

« De façon générale, on observe des progrès dans la prise en compte du risque climatique au niveau de la stratégie des groupes bancaires, assortis pour certains par des engagements de désinvestissements vis-à-vis de certaines filières très émettrices de gaz à effet de serre »⁵

⁵ Selon l'ACPR, Les groupes bancaires français face au risque climatique, avril 2019

II/ La finance verte

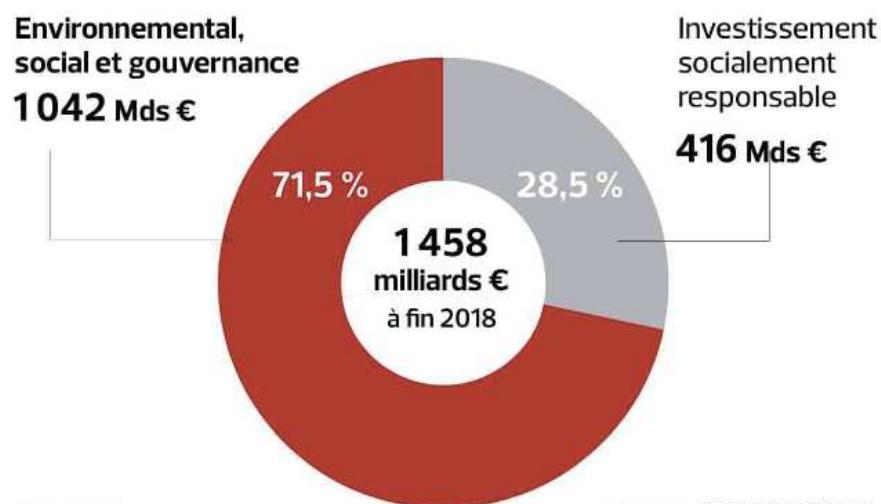
La finance verte peut transformer ce risque climatique en opportunité.

Toute la planète finance se met en mouvement. Les investisseurs institutionnels, les banques, les assurances vies ou fonds de retraites se convertissent un à un à la finance durable.

Ils sont largement encouragés par les gouvernements, les banques centrales ou la Commission Européenne. Ils cherchent des réponses pour répondre à une large mobilisation publique.

Au niveau mondial, l'investissement responsable représente 30 000 milliards de dollars, soit plus du double par rapport à 2015.⁶ Au niveau français, il s'agit de 1458 milliards d'euros, avec un taux de croissance de 40% par an, selon l'Association française de la gestion financière (AFG).

Répartition de la gestion responsable en France



Sources : AFG

Infographie **LE FIGARO**

⁶ Selon Hervé Thiard, directeur général de Pictet AM France

Cependant pour les épargnants, il est souvent difficile de s'y retrouver entre les produits et de faire le tri entre ceux qui relèvent du pur marketing (« greenwashing ») et ceux qui sont réellement profitables pour la planète. Les labels sont une jungle où il est compliqué de se retrouver, ce sujet est aujourd'hui à la main de la Commission européenne. « Un label européen doit bientôt voir le jour et devrait permettre d'y voir plus clair » selon Béatrice Verger, responsable du développement ISR chez BNP Paribas AM.

En attendant, les professionnels s'organisent et multiplient les initiatives. BNP Paribas Asset Management, Amundi et BlackRock, par exemple, se détournent des entreprises utilisant le charbon thermique.

Accusée de tous les maux suite à la crise de 2008, « la finance, avec sa position centrale dans l'économie, est aujourd'hui l'une des principales forces motrices dans la lutte contre le réchauffement climatique », selon Guillaume de Labeau chez Mansartis Gestion.

1. Les obligations vertes

La transition vers une économie sobre en carbone nécessitera d'importants financements. Le coût de cette transformation n'est pas en milliards de dollars, mais en millier de milliards de dollars. Une façon de lever les fonds nécessaires est d'utiliser des « obligations vertes ». Ces obligations sont émises par une collectivité territoriale, une entreprise ou une organisation internationale, ont pour but de financer des projets ou des activités ayant un impact positif, du point de vue de l'environnement, comme le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique d'une entreprise ou tout simplement l'adaptation au changement climatique.

Les premières obligations vertes ont été émises entre 2007 et 2008 par des banques multilatérales de développement pour satisfaire aux demandes de produits à revenu fixe ayant une empreinte durable. Ces initiatives étaient à l'avant-garde des financements verts. Suite à une forte demande des investisseurs, elles ont été répliquées par d'autres types d'émetteurs et notamment les institutions financières et les émetteurs souverains.

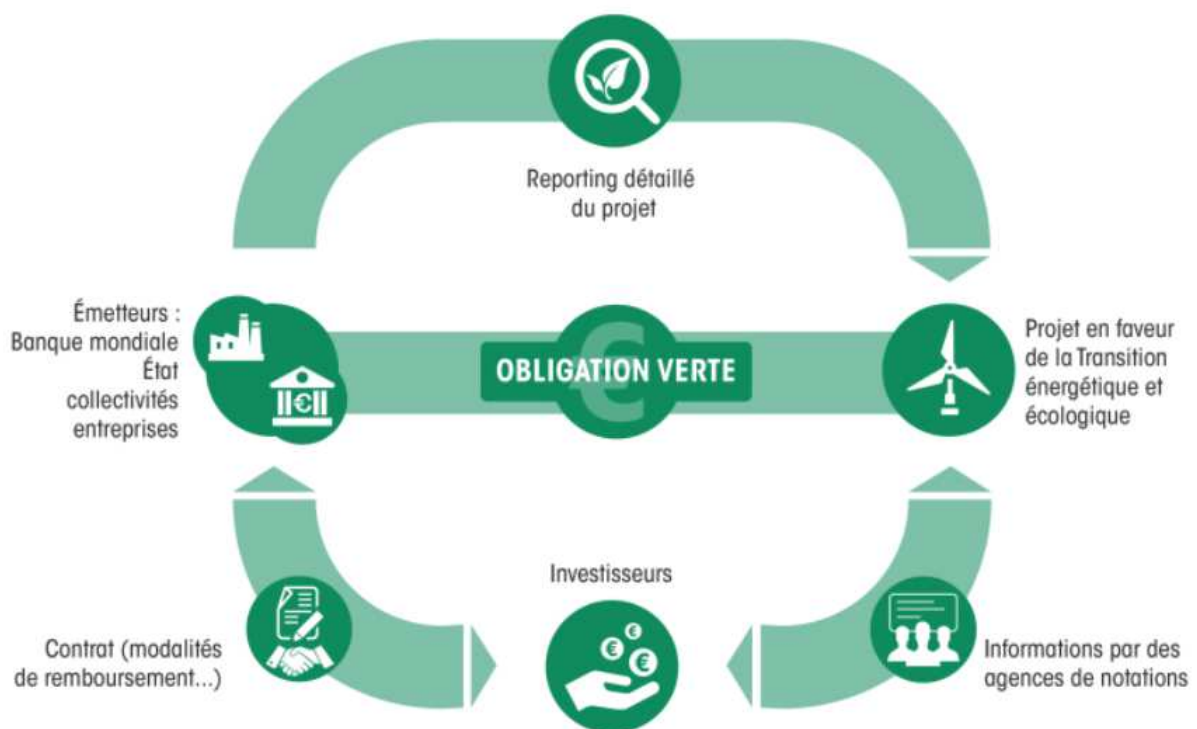
Elles ont également inspiré de nouvelles initiatives telles que les prêts verts ou les obligations sociales et durables.

A. Les caractéristiques

Les obligations vertes, ou *green bond* en anglais, se définissent comme tout type d'obligation dont le produit est utilisé exclusivement pour financer, en partie ou en totalité, des projets verts éligibles nouveaux ou existants et qui sont alignés sur quatre principes essentiels⁷.

Le premier réside en l'utilisation du produit qui doit être destinée à des projets vert éligibles tels que les énergies renouvelables, la prévention et le contrôle de la pollution, la gestion durable des ressources naturelles et des sols et même l'adaptation au changement climatique.

Les trois autres principes clés sont le processus d'évaluation et de sélection des projets, puis la gestion des produits et enfin le reporting.



Infographie tirée du site du gouvernement français.

⁷ Selon le site Option Finance

B. Les avantages pour les investisseurs et émetteurs

La structure, le fonctionnement et la note de crédit des obligations vertes sont les mêmes que les obligations traditionnelles, de sorte que les investisseurs peuvent facilement les placer dans leurs portefeuilles existants tout en suivant le principe de l'investissement responsable.

La similitude entre le cadre juridique et les obligations conventionnelles permet également aux émetteurs d'utiliser les documents existants et les procédures d'émissions actuelles pour émettre des obligations vertes. Évidemment, il existe quelques changements mineurs, en particulier dans la section "utilisation du produit".

Les émetteurs peuvent également profiter d'un groupe d'investisseurs plus large et plus diversifié, avec des investisseurs à revenu fixe et des investisseurs « verts » spécialisés. Cela donne également accès à de nouveaux marchés géographiques et monétaires. Récemment, dans certains domaines, comme le marché de l'euro ou le secteur public, la tendance évidente pour les émetteurs est d'utiliser les obligations vertes par défaut. En conséquence, les « green bonds » se retrouveront de plus en plus entre les mains d'investisseurs traditionnels, et non exclusivement verts.

Grâce à cette diversification, les obligations vertes tendent à être plus souscrites que les obligations classiques ayant des conditions similaires. Cette augmentation et la relative rareté des obligations vertes couplée avec la tendance des investisseurs verts à conserver leur investissement pendant une longue période ont créé une inégalité entre une offre faible et une demande élevée, ce qui a affecté la liquidité du marché. La question est de savoir si tous ces facteurs ont un effet positif sur les prix.

Cependant, certaines statistiques montrent également que sur le marché primaire, les émetteurs peuvent bénéficier d'un « greenium » (le prix est sur la courbe normale des taux obligataires, il n'y a pas de prime d'émission), et l'efficacité des obligations vertes est plus élevée que celle des obligations ordinaires d'un même émetteur sur le marché secondaire.

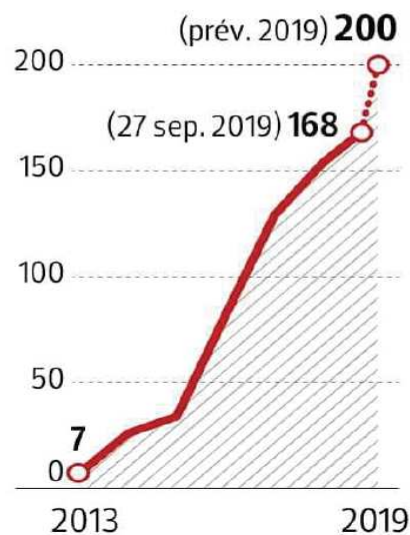
Enfin les émetteurs d'obligations vertes bénéficient d'un avantage marketing et de relations privilégiées et durables avec les investisseurs. Ils s'efforcent de mieux comprendre l'entreprise et ses projets dans une perspective d'investissement à long terme, plutôt que de se fier uniquement aux notations de crédit.

C. L'état du marché et les perspectives d'évolution

Par rapport à 2018, le nombre d'émissions d'obligations vertes a augmenté de plus de 50%⁸ en 2019. Bien que 2020 soit sans aucun doute une année difficile pour tous les marchés de capitaux, nous pouvons nous attendre à ce qu'à moyen et long terme, l'émission d'obligations vertes occupe une part croissante du marché mondial.

Obligations vertes

MONTANT DES ÉMISSIONS
En milliards d'euros



Source : Dealogic/Credit Agricole

Le marché des obligations vertes reste encore restreint, même si son développement est exponentiel. Ses encours ont plus que quintuplé entre 2013 et 2019 arrivant aux 200 milliards d'euros en 2019.

Cependant, on estime que les obligations vertes représentent moins de 1% du total des émissions mondiales, il existe encore une grande marge de progression.

⁸ Selon Option Finance du 11/05/2020

La France reste un acteur de premier plan et l'un des trois grands pays émetteurs avec les États-Unis et la Chine.

Mais nous pouvons constater un mouvement de diversification tant du type d'émetteurs que de la géographie.

Les obligations vertes souveraines sont de plus en plus importantes, notamment parce que le volume des émissions est de plus en plus important. La Pologne a été le premier pays souverain à émettre des obligations vertes en décembre 2016, suivie de la France en janvier 2017. De nombreux pays européens, dont l'Allemagne et l'Italie, devraient émettre des obligations vertes pour la première fois en 2020. Dans le même temps, les marchés émergents se développent constamment. En 2019, la plupart des nouveaux émetteurs souverains proviennent de pays émergents tels que la Russie et l'Ukraine.

En France, la ligne de TGV Paris-Bordeaux a été financé en partie par des obligations vertes. En effet, Lisea, la société qui a construit la ligne à grande vitesse entre Paris et Bordeaux et qui en détient la concession pour 50 ans, a fait un plan de financement reposant en partie sur 905 millions d'euros de « *green bonds* ». L'entreprise souhaitait « *se présenter devant les banques et les investisseurs avec une qualité de crédit 'investissement'* » souligne Vincent Banjou, le responsable des activités conseils en financement chez Rothschild & CO. Il ajoute que « *pour cela il fallait améliorer la génération de cash-flow et réduire la charge de la dette, notamment en renégociant les contrats de swap de taux* ». L'entreprise souhaitait échanger ses taux variables contre des taux fixes. Lisea a réussi à négocier avec ses banques pour obtenir des lignes de financement à long terme, sur 27ans. Le prêt bancaire s'élève à 1,3 milliard d'euros, et son coût a été divisé par plus de deux grâce à cette émission.

Pour l'autre part du financement, il repose sur une émission d'obligations vertes en deux tranches à 30ans et 35ans. L'entreprise a mis en avant les mesures de compensation environnementale qui portent sur 3,500 hectares⁹, afin d'obtenir le label de Green Bonds. Les titres ont été souscrits par des investisseurs français, asiatique, britannique et américains. « *La demande internationale a été forte pour une société française* » constate Michel-André Volle. Cela montre la volonté des investisseurs d'acquérir des obligations vertes.

⁹ Selon Pierre-Antoine Hermange, directeur administratif et financier de Lisea.

La diversification des produits joue également un rôle important. Les produits de la même « famille », comme les **obligations sociales**, qui permettent de lever des fonds pour des projets ou activités combinant des priorités environnementales et sociales, sont déjà bien ancrés sur le marché et leurs déclinaisons sont en constante évolution. Ces obligations ont pris d'ailleurs une nouvelle importance récemment en devenant notamment l'une des armes utilisées pour lutter contre la pandémie de Covid-19. D'importantes émissions ont été réalisées en mars et avril 2020. Il existe également les **Blue bonds** dédié à la lutte pour la protection des océans.

L'accès au marché vert est néanmoins limité par la taille de l'émission. Une émission d'obligations vertes doit être utilisée exclusivement pour des projets verts. L'émission obligataire doit atteindre une échelle critique pour assurer la liquidité, notamment dans le cadre des obligations vertes, qui doivent compenser le coût de sa mise en place et de son reporting. Cela limite la possibilité pour les petites et moyennes entreprises ou les entreprises sans activité d'élaborer des plans n'ayant pas de projets verts de taille suffisante. Un autre facteur limitant est la nature de l'industrie de l'émetteur potentiel. Jusqu'à présent, les émetteurs de l'industrie les plus polluantes ont eu du mal à pénétrer le marché des green bonds. Cependant, un nouveau type de d'émission, une **obligation de transition**, est en cours de développement.

Les obligations de transition aident les entreprises qui ne sont pas encore vertes, et qui auraient donc du mal à justifier leur éligibilité au cadre plus restrictif des green bonds, à émettre une dette dont le rendement pour les investisseurs est lié aux performances environnementales de l'émetteur et notamment aux objectifs de développement durable fixé par l'ONU. Elles ont ainsi permis de financer le producteur d'énergie Enel pour son passage progressif aux énergies propres. Cette entreprise italienne a émis des obligations qui lient les objectifs de production d'énergie à ses résultats financiers. Dans le cas où Enel ne parviendrait pas à porter sa capacité de production d'électricité verte à 55% d'ici la fin de l'année 2021, contre 46% en 2020, le coupon de l'obligation augmentera de 0,25%.

Certains secteurs délaissés par la finance verte, comme le charbon, peinent de plus en plus à trouver des fonds pour assurer leur transition. En effet, la capitalisation boursière des quatre plus gros producteurs de charbon aux États-Unis a enregistré une baisse supérieure à 90 % au cours des six dernières années.

La crise actuelle permet de démontrer la résilience des obligations vertes. Il y a des raisons de croire qu'elles se comportent aussi bien que les obligations ordinaires, voir même un peu mieux,

malgré les conditions défavorables du marché. Les investisseurs ont pleine confiance en la robustesse du produit et des émetteurs, qui, grâce à leur vision à long terme et innovante, ont tendance à mieux résister à la crise. Nous assistons au passage d'un produit novateur à la « normalité », et les obligations vertes, ainsi que celles de la même famille, devraient continuer à se diversifier et prendre une place croissante dans le monde post Covid-19.

2. Le phénomène du « greenwashing »

Comment garantir qu'un investissement est bien vert, qu'il n'est pas nocif pour la planète et contribue bien à la lutte contre le réchauffement climatique ?

L'Union Européenne travaille depuis plusieurs mois sur une 'taxonomie' qui vise à définir une grille de critères pour l'industrie financière afin de définir si un projet peut réellement prétendre à un accompagnement en tant que 'projet vert'.

L'absence de cadre réglementaire peut engendrer au marché des inquiétudes concernant le greenwashing. Il s'agit d'un phénomène de manipulation du message marketing par des acteurs prétendant leurs produits plus verts que la réalité.

Au niveau Européen, comme au niveau national, les autorités ont fait de la régulation de la finance verte une priorité. Le président de l'Autorité européenne des marchés financiers (*Esma*) a souligné que « *au fur et à mesure que le nombre de produits qui prétendent être liés aux performances ESG des entreprises augmentent, en raison de la demande du marché, nous devons veiller à ce que les investisseurs ne se retrouvent pas à acheter des produits commercialisés comme durables alors qu'en réalité ils ne le sont pas* ».

En France, l'AMF envisage d'élaborer une régulation au niveau de la communication des sociétés de gestion autour de leurs offres de fonds durables. Ils espèrent encadrer la communication vis-à-vis des investisseurs et ont publié une doctrine sur la communication ESG destinée aux gestionnaires d'actifs, le 11 mars 2020.

L'Esma compte plutôt porter son action sur les agences de notation ESG. Le responsable de l'Esma a souligné que « *les principaux piliers soutenant la transition vers un système financier plus durable sont la mesure, la vérification et la publication des facteurs ESG. Il est important*

que les pouvoirs publics interviennent, qu'ils établissent des normes ESG solides et qu'ils supervisent les acteurs et les produits concernés afin de prévenir le risque de greenwashing ». Pour l'agence européenne, les fournisseurs de données ESG devraient être réglementés de la même manière que les agences de notation de crédit (telle que Moody's ou Standard&Poor's Global). Le secteur de la gestion accueille cette volonté d'encadrement d'un bon œil, déplorant l'hétérogénéité des données ESG entre les différents secteurs.

L'Europe est en train d'élaborer un règlement de '*taxonomie*'. L'objectif est d'établir des normes uniformes pour déterminer si les activités économiques sont respectueuses de l'environnement. Le Règlement Taxonomie s'appliquera notamment aux produits financiers à vocation durable et introduira un système de classification des activités durables basé sur les contributions aux objectifs environnementaux et sur des critères techniques, ainsi que sur des facteurs sociaux et de durabilité plus large. La Commission Européenne a publié un guide de l'utilisateur sur les normes européennes des obligations vertes en mars 2020. Une activité économique pourrait être considérée comme écologiquement durable, notamment si elle contribue de manière substantielle à l'un des six objectifs environnementaux déterminés dans le cadre du Règlement Taxonomie.

À ce jour, le projet de Règlement Taxonomie traite uniquement des obligations vertes et n'envisage pas les obligations de transition ou les Blue Bonds.

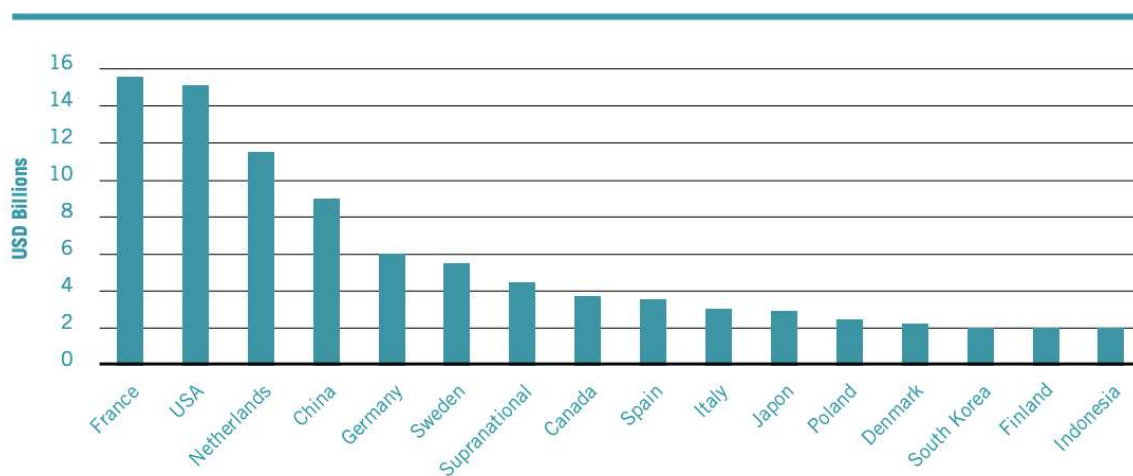
3. La politique climatique

A. La position de la France

i. Le gouvernement

La France est le plus gros émetteur souverain. Elle a été le deuxième pays, après la Pologne, à lancer son obligation souveraine.

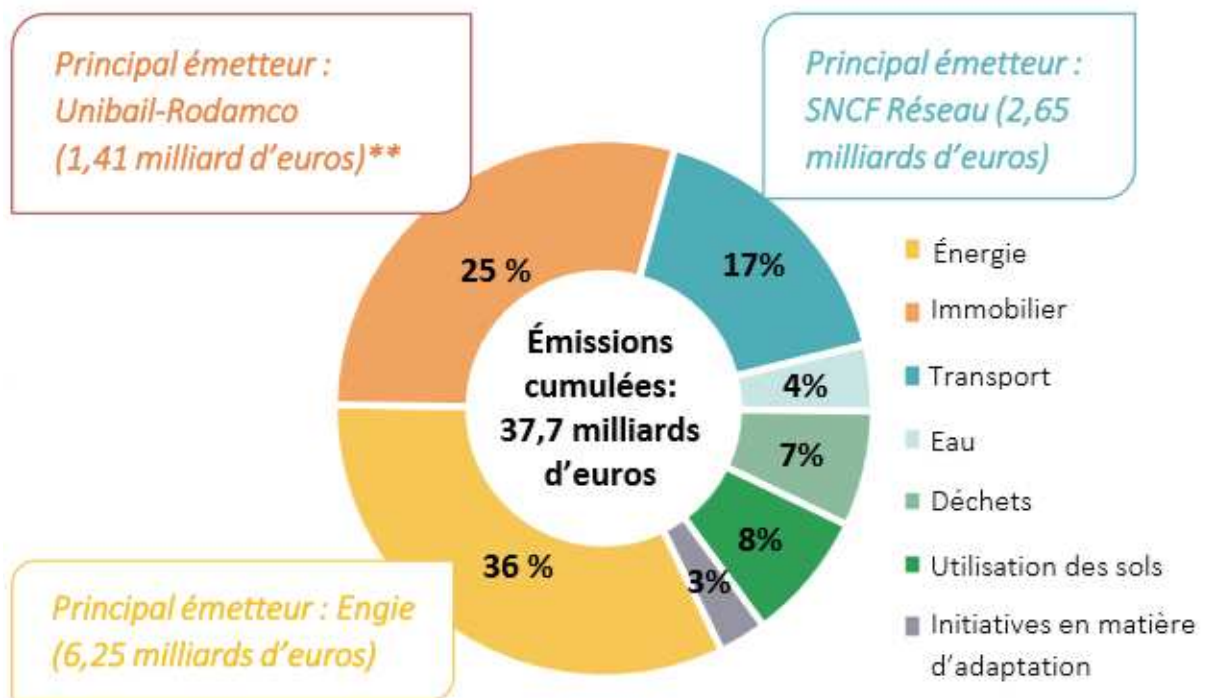
L'obligation verte souveraine française, émise en 2017 pour 7 milliards d'euros, a été abondée plusieurs fois. En 2020, son encours s'élève à plus de 20 milliards d'euros. Cette dette verte cible exclusivement les dépenses qui contribuent à l'adaptation et à la lutte contre le changement climatique, à la protection de la biodiversité et à la lutte contre la pollution. Pour ce faire, il faut identifier les dépenses éligibles à l'obligation verte comme le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE). En 2019, 8 milliards de dépenses éligibles vertes ont été identifiées au sein du budget.



Top 15 des pays émetteurs d'obligations verte en 2019

En, 2019, la France devance les Etats-Unis et les Pays-Bas. Ces derniers ont émis avec succès leurs premières obligations vertes souveraines de 6 milliards d'euros en 2019.

Plus de 60 % du produit est alloué aux actifs/projets énergétiques et immobiliers



Emission d'obligations vertes cumulées fin 2017 en France.

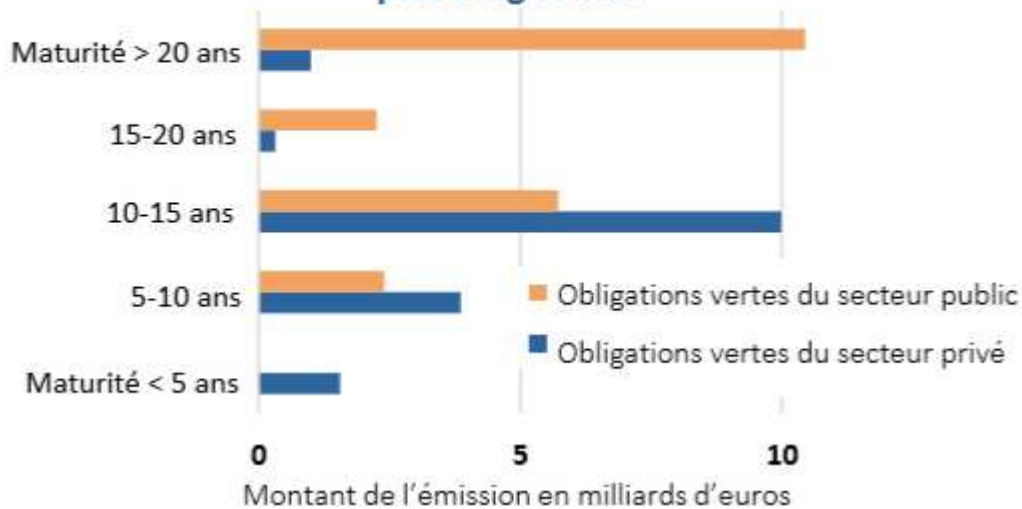
Rapport d'avril 2018 de Climate Bonds

Un groupe français se classe en tête des trois plus gros émetteurs d'obligations vertes, il s'agit de Engie. L'entreprise, pionnière en France, a émise pour 8,75 milliards d'euros de green bonds depuis 2014 (donnée de 2020). Elle se place à la première place des émetteurs corporate dans le monde. Les green bonds permettront au groupe de financer sa transition.

Des acteurs de la sphère publique française sont également au-devant de la scène. Parmi ces acteurs, on retrouve la RATP qui a émis sa deuxième green bond pour un montant de 500 millions d'euros ou encore la SNCF qui a émis sa quatrième en 2019 pour un montant également de 500 millions d'euros. La société chargée de la construction du « supermétro » parisien, la Société du Grand Paris, a émis sa troisième obligation verte pour un milliard d'euros, deux mois après avoir réalisé la deuxième pour 2 milliards d'euros.

La Banque Postale s'est aussi lancée sur le marché en 2019 en émettant ses premières obligations vertes pour un montant de 750 millions d'euros.

Le secteur public émet des obligations vertes à plus long terme



Rapport d'avril 2018 de Climate Bonds

Les obligations vertes françaises sont assez diversifiées au niveau de leur maturité. On observe que le secteur public domine les obligations vertes à long terme (maturité supérieure à 20ans). Tandis que le secteur privé, qui comprend les banques commerciales, ont une maturité comprise entre 10 et 15ans, soit une maturité supérieure aux obligations classiques. Cette volonté d'investissement à long terme est cohérente avec la volonté d'apporter une garantie de financement aux projets verts.

Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie a demandé aux banques françaises de rendre leurs engagements climatiques plus crédibles. L'Agence de contrôle et de résolution prudentielle (ACPR) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) évalueront leur mise en œuvre. Dans le même temps, la Banque de France et l'ACPR réaliseront des tests de résistance climatique en 2020, qui mesureront la pérennité des actifs des banques et des compagnies d'assurance. Ces derniers « *doivent absolument réduire leur exposition au secteur du charbon* » a insisté François Villeroy de Galhau, le gouverneur de la Banque de France.

La France est le pays qui compte le plus de sociétés de capital-investissement au monde ayant signées les UN-PRI (Les principes pour un investissement responsable des Nations Unies), alors qu'elle ne représente que 5% du marché mondial. En effet, sur les 150 sociétés de capital-investissement ayant souscrit aux UNPRI dans le monde, 61 sont françaises.

De plus, les banques françaises sont bien placées à l'échelle mondiale concernant le financement vert, le Crédit Agricole et BNP Paribas figurent dans le trio de tête avec HSBC.

En ce qui concerne l'avenir, le gouvernement français s'est engagé dans un plan d'investissement de 57 milliards d'euros de 2017 à 2022 pour soutenir la transition énergétique.

20 milliards d'euros seront répartis dans ces principaux secteurs :

- 9 milliards d'euros pour améliorer l'efficacité énergétique des logements des ménages modestes et des bâtiments publics
- 4 milliards d'euros pour améliorer le réseau de transport en commun
- 7 milliards d'euros pour financer la transition vers la production d'énergie renouvelable.

ii. Le label Greenfin



Créé par le ministère français, en 2015 lors de la COP21 à Paris, le label Greenfin garantit la qualité des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service de l'environnement. Ce label liste 8 catégories d'activités qui entrent dans le champ de la transition énergétique et écologique de la lutte contre le changement climatique¹⁰ :

- L'énergie
- Le bâtiment
- La gestion des déchets et le contrôle de la pollution
- L'industrie
- Le transport propre
- Les technologies de l'information et de la communication
- L'agriculture et la forêt
- L'adaptation au changement climatique

Ce label exclut les fonds qui investissent dans des entreprises qui relèvent du nucléaire ou l'exploration, la production et l'exploitation de combustibles fossiles. Des critères plus précis sont également mis en place comme l'exclusion des entreprises réalisant plus de 33% de leur chiffre d'affaire dans des secteurs comme les centres de stockage et d'enfouissement, l'incinération sans récupération d'énergie ou l'exploitation forestière, sauf si elle est gérée de manière durable.

De plus, les fonds candidats à ce label doivent assurer une veille active des critères en matière environnemental, social et de gouvernance (ESG).

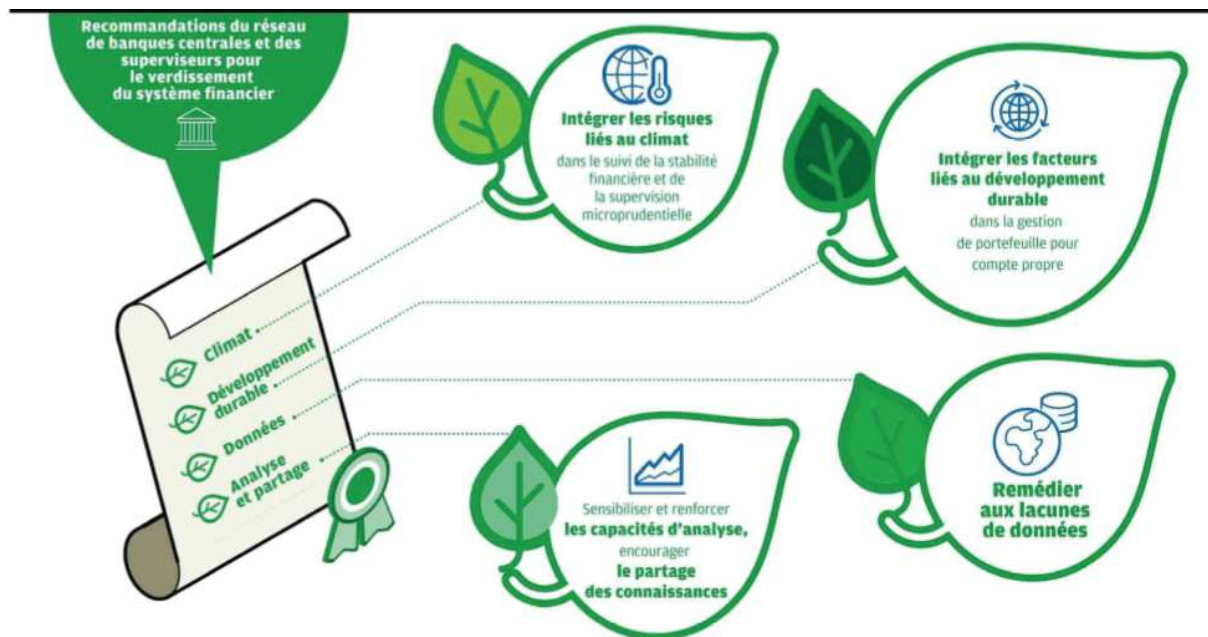
Il existe 44 fonds labellisés pour un total de 13 milliards d'euros.

Parmi ces fonds, il y a le BNP Paribas Green Bond, présenté par BNP Asset Management, ou le Crédit mutuel – CIC Green Bonds représenté par le Crédit Mutuel et le CIC Asset Management.

¹⁰ Selon le site du gouvernement sur le Label Greenfin

iii. La Banque de France et la coalition des banques centrales et superviseurs

La Banque de France a pris l'initiative, lors du OnePlanetSummit de 2017, de lancer le réseau des banques centrales et des superviseurs pour un verdissement du système financier. Ce réseau a été initié avec l'aide notamment de ses homologues allemande, néerlandaise, britannique et suédoise. La coalition compte 40 membres en 2019.



Selon le Journal des Finances : Investir

Le mandat de la Banque de France est de maintenir une stabilité des prix, une sécurité des institutions financières et une stabilité financière.

Concernant la stabilité financière, la Banque de France doit aider à mieux mesurer les risques climatiques. Il est également nécessaire d'avoir un leadership et une action coordonnée.

Le réseau des banques centrales et superviseurs pour le verdissement du système financier doit se charger de mener cette action coordonnée. L'objectif est de partager les meilleures pratiques et de développer des manières d'identifier et de mesurer les risques climatiques.

Ce club de banques centrales et superviseurs souhaite contribuer à « *renforcer la réponse mondiale nécessaire pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris et à améliorer le rôle du système financier dans la gestion des risques et la mobilisation des capitaux en faveur des investissements verts et à faible émission de carbone, dans le contexte plus large des objectifs de développement durable* », selon le gouverneur de la Banque de France.

Un premier rapport du groupe a été publié en 2019, il présente six recommandations à mettre en œuvre. Quatre sont à destination des banques centrales et superviseurs :

- 1) Ils doivent intégrer les risques climatiques dans le suivi de la stabilité financière et dans la supervision micro-prudentielle.
- 2) Tenir compte des facteurs liés au développement durable dans la gestion des portefeuilles.
- 3) Disposer de meilleures données en demandant de meilleurs reporting, plus précis.
- 4) Améliorer la sensibilisation du secteur financier concernant cette problématique.

Deux autres recommandations concernent surtout les autorités publiques :

- 5) Sur le plan international, établir une publication d'informations financières homogène sur le risque climatique.
- 6) Développer au niveau mondial, une taxonomie des activités économiques cohérente.

Ce réseau reconnaît que de nombreux travaux doivent encore être menés pour permettre aux banques centrales et aux superviseurs de disposer de meilleurs outils pour identifier et quantifier les risques climatiques. Ils prévoient d'établir des scénarii afin d'établir plusieurs plans d'orientation et de mieux préparer le futur.

Ce sujet mobilise les hommes de la Banque de France qui assurent le secrétariat du réseau de banques centrales qu'ils ont initié. C'est-à-dire qu'ils s'occupent de l'animation et du pilotage des travaux proposés par le groupe.

La Banque de France, devant montrer l'exemple, a été la première banque centrale à publier une charte d'investissement responsable pour ses investisseurs.

B. La position Européenne

1. La Commission Européenne

La Commission Européenne travaille une taxonomie verte et ouvre la voie à un label écologique européen. Aujourd'hui, l'Europe compte 8 labels différents pour la finance durable. Seulement 1% des encours en Europe sont gérés dans des fonds labélisés¹¹.

Ce nouvel écolabel aurait pour but de définir au niveau européen ce qui constitue ou non une activité verte, en vue d'harmoniser les normes entre les pays de l'Union Européenne. En effet, Helena Vines Fiestas, responsable gouvernance chez BNP Paribas Asset Management souligne que « *la première barrière à l'expansion des fonds verts c'est la suspicion de 'greenwashing'* ».

Aujourd'hui, il existe un problème de qualité et de quantité des données extra-financières concernant les obligations vertes. La Commission Européenne planche sur les normes à appliquer concernant ces green bonds.

2. La Banque Centrale Européenne

Le risque climatique est désormais considéré comme ayant une dimension systémique susceptible d'affecter la stabilité financière.

Le superviseur qu'est la Banque Centrale Européenne [BCE] n'as pas encore pleinement intégré le risque climatique dans sa politique d'appréciation des risques. Il est question d'intégrer dans les modèles de risques un facteur vert, mais ce sujet fait débat. Pour l'instant, le modèle de Bâle repose essentiellement sur des risques de défauts, de solvabilité et de liquidité.

Cependant, la BCE n'exclut pas que le risque environnemental soit appréhendé dans le stress test du pilier 2 (celui concernant la solvabilité des banques).

Christine Lagarde, qui a pris la tête de la Banque Centrale Européenne en novembre 2019, a fait de la lutte contre le réchauffement climatique une priorité de son mandat.

¹¹ Selon une étude de Novethic

Aujourd'hui, à la suite de la crise du Coronavirus, la Banque Centrale Européenne déploie des centaines de milliards d'euros pour endiguer cette crise. Certaines ONG déplorent l'opacité des programmes de rachats d'actifs de l'institution monétaire et sa contribution au financement des énergies fossiles, notamment le charbon.

Connus sous le nom de Quantitative Easing (QE), les programmes de rachats d'actifs constituent un outil de politique monétaire non conventionnel de l'institution monétaire. Cela lui permet d'injecter massivement des liquidités sur le marché en achetant directement, via la création monétaire, des obligations d'institutions publiques, d'entreprises ou de banques. Avant la crise, le stock de quantitative easing s'élevait à près de 2800 milliards d'euros. Les obligations d'entreprises y représentaient un peu plus de 200 milliards d'euros.

Dans une étude, Reclaim Finance se concentre sur le programme d'achat d'actifs d'entreprises. Il montre que 38 entreprises du secteur des énergies fossiles figurent dans ce portefeuille d'actifs, dont dix qui sont directement liées au secteur du charbon.

Une étude précédente, de 2019, menée par l'ONG Positive Money Europe, montre que dans le cadre de ce quantitative easing, 63% des entreprises financées sont polluantes, donc 13,5% du portefeuille utilisent des énergies fossiles. Seulement 7% du portefeuille sont des entreprises vertes.

Cette même étude souligne que de tels financements devraient plutôt accompagner ces entreprises polluantes dans leur transition énergétique.

C. Quid du nucléaire ?

Le nucléaire est un sujet qui divise. En effet, deux principes fondamentaux existent : un investissement labellisé vert doit apporter un bénéfice pour la lutte en faveur de la protection de l'environnement et ne pas avoir d'effets secondaires négatifs. Le nucléaire apparaît comme beaucoup moins polluant que le pétrole, le charbon ou le gaz. Cependant, des dangers existent concernant la gestion des déchets ou encore la probabilité d'une catastrophe nucléaire comme au Japon ou à Tchernobyl.

Les négociations sont particulièrement compliquées entre la France et l'Allemagne. Un député vert européen des Pays-Bas a ajouté que « *le Parlement a adopté une position claire de refus du nucléaire qui ne peut être considéré comme un investissement soutenable principalement à cause des déchets* »¹². L'Allemagne s'étant engagé à ne plus utiliser de nucléaire dispose du même point de vue. Bruno Le Maire défend le nucléaire en s'appuyant sur le Groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui affirme « *que nous ne pouvons pas gagner la bataille contre le CO₂ sans le recours à l'énergie nucléaire* ».

Ce point de vue interpelle les ONG, dont la WWF, sur 'l'incohérence' de la France, pays en pointe en Europe sur la finance verte qui exclut le nucléaire de ses obligations vertes souveraines et du label Greenfin porté par le gouvernement.

Finalement, l'accord européen sur la taxonomie des activités économiques vertes inclut le nucléaire dans les énergies non carbonées susceptibles d'être financées par des investissements verts, dans le but que l'Europe atteigne la neutralité climatique d'ici à 2050. En effet, le nucléaire a été accepté dans l'accord dans la perspective de transformer les déchets nucléaires en une nouvelle source d'électricité. Il existe une réserve immense de déchets nucléaires qui sont pour l'instant inutilisables pour des réacteurs classiques. Cependant, cette réserve équivalente à plusieurs milliers d'années de notre consommation électrique n'est pas au fond d'une mine mais disponible pour être transformée en électricité.

De nouveaux réacteurs utilisant ces 'déchets' d'uranium pour produire de l'électricité vont ainsi justifier cette catégorisation du nucléaire dans les énergies « vertes ». Ces obligations vertes permettront ainsi de relancer la recherche sur cette technologie de réutilisation des déchets nucléaires.

¹² Selon Bas Eickhout, député vert européen des Pays-Bas

4. De la finance verte à la finance durable

La pandémie du Covid-19 est un choc inédit qui a bouleversé le monde de la finance. L'impact du virus est systémique, il touche le système dans son ensemble. Beaucoup d'efforts ont été déployés à travers le monde, notamment visant à mobiliser le maximum de ressources dans les secteurs privé et public pour faire face à la crise du Covid-19. Ils ont permis de placer les enjeux sociaux au premier rang des préoccupations en matière de finance durable.

Cette crise pourrait être l'occasion de reconstruire une économie mondiale plus équitable et plus respectueuse de l'environnement, allant bien au-delà du financement de la transition énergétique et la transformation les modèles de chaînes d'approvisionnement. Cela permettrait de repenser le monde. Qu'il soit plus respectueux de l'environnement, plus équilibré mais aussi plus juste. La finance durable est principalement liée à la finance verte. En effet, les innovations en matière de finance durable se sont faites au départ sur le marché des obligations vertes.

En 2019, les obligations sociales, qui sont émises pour financer des objectifs comme l'accès à la santé ou à l'éducation, n'ont représenté que 5% du marché obligataire durable. Les investisseurs auraient plus tendance à demander des obligations à objectifs environnementaux plutôt que sociaux. *« Une enquête de BNP Paribas en 2019 a montré que les investisseurs considéraient le « social » comme le critère ESG le plus difficile à intégrer dans leur analyse (par rapport à l'environnement et à la gouvernance) ».*¹³

Le contexte réglementaire pré-Covid-19 donnait beaucoup d'importance à l'aspect environnemental, en complément du développement d'initiatives vertes de la part des banques centrales et des gouvernements.

La crise provoquée par le Covid-19 nécessite des investissements et des mécanismes d'intervention immédiate pour soutenir notre société. Le gouvernement a été largement mobilisé. En outre, les investisseurs et les émetteurs sont conscients du rôle clé qu'ils peuvent jouer en fournissant les liquidités nécessaires pour soutenir ces efforts.

¹³ Selon Constance Chalchat, Head of Company Engagement at BNP Paribas CIB

Les obligations sociales visant à promouvoir des objectifs sociaux revêtent une importance nouvelle dans le contexte des urgences sociales et des crises sanitaires actuelles. Ces dernières semaines, de nombreuses banques de développement ont accrues leur émission d'obligations sociales.

Le 30 mars 2020, la Banque nordique d'investissement (NIB) a émis la première obligation sociale visant à financer les systèmes de santé et à atténuer les impacts sociaux et économiques de la pandémie (« *Covid-19 Response Bond* ») sur le marché européen. La même semaine, la Banque européenne d'investissement (BEI) a émis un « *Sustainability awareness Bond* » d'un milliard d'euros pour soutenir les entreprises européennes, le domaine de la santé et l'économie dans son ensemble dans leur lutte contre le Covid-19.

Dans les mois et les années à venir, cette crise sanitaire et son impact sur l'économie mondiale et les citoyens seront également une opportunité de « *reconstruire un monde plus propre, plus juste et plus équilibré* ». Selon Constance Chalchat, Head of Company Engagement à BNP Paribas CIB, les premiers chiffres suggèrent que les stratégies d'investissement axées sur les critères ESG ont surperformé pendant la crise du Covid-19. Aussi, de nombreux nouveaux fonds ayant une approche ESG ont été lancés et les flux vers ces supports se sont accélérés.

Au cours des prochains mois, les entreprises tireront également des leçons de la crise en révisant leur chaîne d'approvisionnement. De nombreuses personnes ont souligné que la pollution a été réduite grâce aux mesures de blocage et de confinement. Cette crise permet de comprendre le rôle du financement de la transition énergétique dans la décarbonisation des principaux émetteurs de CO₂, qui sont plus facilement identifiables dans ce contexte inédit, et inespéré pour les scientifiques du climat.

De plus, bien que l'épidémie de Covid-19 ait révélé certaines faiblesses dans la chaîne d'approvisionnement, la crise a également ouvert de nouvelles possibilités. Certaines entreprises, dépendantes de l'approvisionnement provenant d'un pays ou d'une région en confinement, ont dû mettre en standby leur production. D'autres ont su mobiliser leurs capacités de production pour fournir des ressources immédiates pour lutter contre le virus : des fabricants automobiles produisant des respirateurs aux fabricants de parfums produisant des gels hydro alcooliques. Soumis à de fortes pressions pour trouver des solutions, chaque pays a fait preuve d'une grande agilité économique.

Cette crise pourrait donc entraîner un ajustement et une diversification géographique des modèles de chaînes d'approvisionnement. Cela peut signifier des chaînes alimentaires plus courtes, des aliments cultivés localement, des voyages plus écologiques et davantage de politiques sociales pour soutenir la production locale et aider les communautés. Comme nous l'avons observé au cours de cette crise, de nombreux secteurs ont un grand potentiel de flexibilité.

La crise actuelle ouvre ainsi de nombreuses possibilités pour la finance durable. Notamment, soutenir de nouveaux modèles économiques, plus durables, qui prennent en considération à la fois les aspects environnementaux et sociaux, et qui accordent une place de choix à l'approvisionnement local et à l'économie circulaire.

III/ Les enjeux climatiques au cœur de la stratégie des banques

Les banques peuvent également jouer un rôle de financement important et compléter les marchés de capitaux. Selon les données définies par quelques banques qui accordent de tels prêts, à ce jour 5 à 10% des prêts bancaires sont « verts ». Dans un environnement de marché difficile où de nombreuses banques peinent à maintenir leur rentabilité, la transition vers une économie bas carbone est une opportunité commerciale à long terme prometteuse. Les banques se sont engagées à plusieurs reprises à contribuer à l'objectif national de neutralité carbone en 2050.

Nous allons étudier la façon dont les banques françaises se préparent au changement climatique où en sont-elles dans la mise en œuvre de leurs dispositions sur la transition énergétique.

1. La prise de conscience dans le secteur bancaire

En 2015, après la COP 21, qui a conduit à la signature de l'Accord de Paris, premier accord universel sur le climat et la lutte contre le réchauffement climatique, la Fédération bancaire française (FBF) a publié un document de référence, Banque & Climat, pour identifier les initiatives prises par la profession pour le climat et de confirmer la diversité des actions et solutions proposées aux professionnels et aux particuliers pour une économie plus verte.

Fin 2018, lors du OnePlanetSummit de New York, Emmanuel Macron s'était adressé directement aux banques pour leur demander de favoriser le développement d'une « *finance durable et respectueuse de la planète* ». Les ONG se tournent également vers les organismes bancaires. La directrice de Greenpeace, Jennifer Morgan a déclaré : « *la prochaine décennie sera absolument cruciale et les banques doivent contribuer à la solution* ».

Fin 2019, lors du Climate Finance Day, Bruno Le Maire, ministre français de l'économie a tenu à rappeler qu'il souhaitait rendre les engagements pris en termes de lutte contre le réchauffement climatique « *plus crédibles* » et qu'il veut lutter contre « *le greenwashing* ».

L'autorité des marchés financiers (AMF) et l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ont tenu à mettre en place un suivi indépendant de la mise en œuvre des engagements des banques. Leur premier rapport sera rendu à l'été 2020.

Cependant, un rapport d'Oxfam dénonce « *la colossale empreinte carbone* » des établissements français. En effet, en 2018, « *les émissions de gaz à effet de serre issues des activités de financement et d'investissement des quatre principales banques françaises (BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et BPCE), dans le secteur des énergies fossiles, ont atteint plus de 2 milliards de tonnes équivalent CO2, soit 4.5 fois les émissions de la France cette même année* »¹⁴. Ces deux ONG appellent le gouvernement à établir plus de contrôle et imposer une régulation sur le financement des banques françaises.

La Fédération bancaire française (FBF) a souhaité atténuer ce rapport en rappelant que les quatre premières banques comptent parmi les dix premières au monde dans le financement des énergies renouvelables.

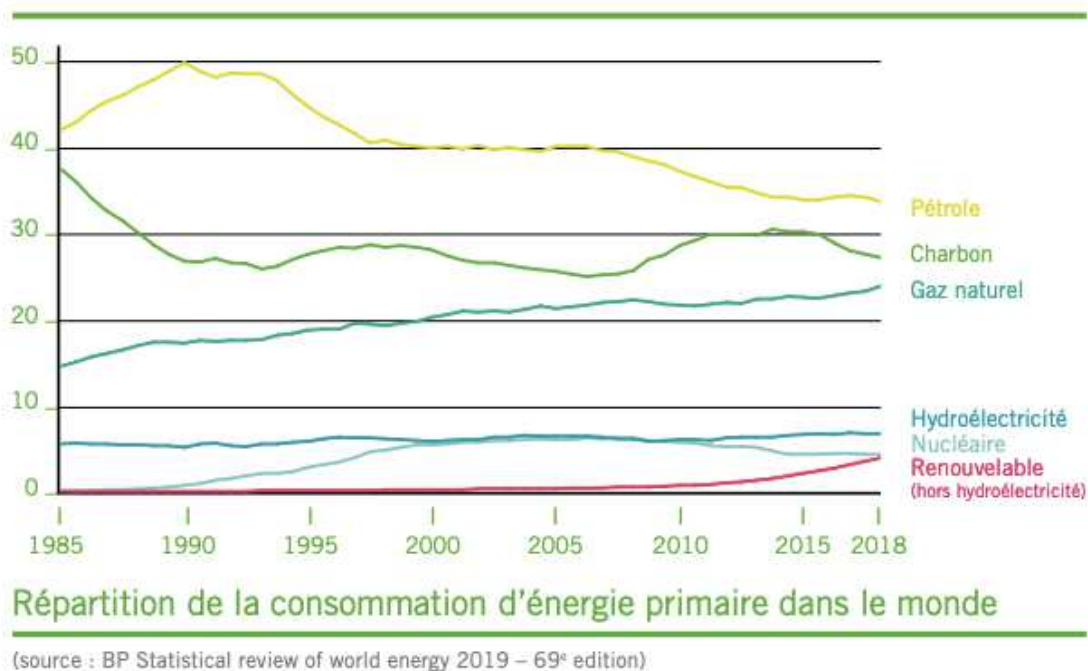
1	BNP Paribas	France	107
2	UBS	Switzerland	94
3	HSBC Holdings	UK	92.5
4	Crédit Agricole	France	92
5	Societe Generale	France	89
6	ING	Netherlands	82.5
7	Deutsche Bank	Germany	61.5
8	Barclays	UK	58
9	Santander	Spain	56.5
10	Credit Suisse Group	Switzerland	55.5
11	RBS	UK	54
12	BBVA	Spain	52.5
12	Standard Chartered	UK	52.5
14	UniCredit	Italy	43
15	Lloyds Banking Group	UK	37

Selon une étude sur l'engagement des banques dans la lutte contre le changement climatique de 2017 de l'ONG ShareAction, BNP Paribas obtient la meilleure note et se trouve en tête du classement. Deux autres banques françaises se hissent dans les cinq premières places. Cette étude a été faite avant l'annonce du Crédit Agricole de nouveaux engagements sur le climat. L'étude de cette ONG souligne une législation française innovante, cela est notamment dû à l'article 173 de la loi de transition énergétique de 2015 dont nous avons fait référence dans la première partie.

¹⁴ Selon les ONG Oxfam et les Amis de la Terre.

2. Le financement des banques

A) L'énergie, une source de financement bancaire



Ce graphique nous montre la répartition de la consommation d'énergie dans le monde depuis 1985. On voit que la part du pétrole a fortement diminué depuis 1990 pour passer de la moitié de la source d'énergie mondiale à environ un tiers aujourd'hui.

Depuis 2010, les énergies renouvelables ont fait leur apparition. Il s'agit d'une nouvelle opportunité pour les banques de réaliser du produit net bancaire tout en favorisant leur démarche RSE.

Les banques ont notamment pris des engagements forts.

Dès 2017, BNP Paribas est la première banque à prendre des engagements sur l'exclusion des financements de projets liés au gaz ou pétrole de schiste. En effet, le groupe a cessé les relations avec les acteurs dont l'activité principale est l'exploration, la production ou la distribution du gaz et du pétrole de schiste. De plus, la banque s'est engagée à ne pas financer de projets d'exploration ou de production de gaz et de pétrole en Arctique.

BNP Paribas a prévu d'investir 100 millions d'euros dans les start-up spécialisées dans la transition énergétique.

Au niveau du financement vert, chez BNP Paribas, fin 2019, les actifs gérés s'élevaient à 260 milliards d'euros¹⁵. En France, 98% des actifs vert détenus ont fait l'objet d'un filtre ESG. Le groupe mise sur des investissements socialement responsables depuis plus de 10ans.

Cette même banque a annoncé en 2019 l'arrêt complet du financement du charbon dans l'Union européenne d'ici 2030 et pour 2040 dans le reste du monde. La Société Générale et Le Crédit Agricole se sont engagés à suivre ce mouvement.

B) Le cas de Total

Un groupe d'investisseurs, dont notamment La Banque postale Asset Management ou encore le Crédit Mutuel Asset Management, souhaite que Total prenne en compte l'utilisation par ses clients du pétrole qu'il produit dans ses objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Jusqu'à présent Total devait seulement faire face aux pressions des ONG sur les sujets environnementaux. Aujourd'hui, la société doit également répondre à ses actionnaires. Un groupe d'actionnaire a déposé une résolution portant sur des objectifs climatiques qui sera soumise au vote de l'assemblée générale du groupe le 29 mai.

En France, les investisseurs qui souhaitent prendre une résolution doivent représenter au moins 0,5% du capital du groupe. Ce seuil a été atteint grâce à la participation des deux groupes bancaires français.

Cette résolution demande à Total d'aligner ses activités avec les objectifs de l'Accord de Paris et, ce qui est nouveau c'est que les actionnaires réclament une réduction de ses émissions de gaz à effet de serre tant en ce qui concerne les émissions liées à sa propre activité mais également à celles liées à l'utilisation faite par ses clients du pétrole qu'il produit.

« Pour la première fois, des investisseurs se mobilisent pour pousser le premier émetteur de CO₂ du CAC 40 à se transformer de manière à répondre à l'urgence climatique » souligne la directrice de l'ONG Reclaim Finance.

¹⁵ D'après Renaud Dumora, directeur général de BNP Paribas Cardiff

C) Le financement des entreprises et des particuliers

Le financement des banques n'est pas seulement l'émission d'obligations vertes ou l'accompagnement de gros projets. Il s'agit aussi du financement des particuliers et des entreprises, l'activité de banque de détail représente en moyenne 60% de l'actif d'une banque. En effet, aujourd'hui 31% des émissions de CO₂ proviennent des transports, dont 95% du trafic automobile. Les banques peuvent accompagner les particuliers et les entreprises en finançant l'acquisition de véhicule propre ou la rénovation énergétique des bâtiments.

Aujourd'hui, les projets de travaux liés à la rénovation énergétique peuvent être financés par un crédit responsable, compétitif et accessible. Il s'agit soit d'un crédit à la consommation, soit un éco-prêt à taux zéro, éco-PTZ, produit réglementé. 19 000 éco-PTZ ont été attribués en 2018.¹⁶ Afin de booster ce produit, la loi finance de 2019 a attribué de nouvelles conditions qui visent à simplifier le produit afin de faciliter son usage par les ménages.

Par exemple, BNP Paribas a mis à disposition, en 2019, une enveloppe de trois milliards d'euros au service de sa banque de détail afin de financer les acteurs des énergies renouvelables et d'accompagner la transition des entreprises. Le groupe accompagne les entreprises dans l'atteinte de leur neutralité carbone. En effet, outre un échange avec leur chargé d'affaires, les entrepreneurs peuvent utiliser la plateforme ClimateSeed lancée par la banque en 2018 pour permettre aux entreprises d'être mis en relation avec d'autres acteurs pouvant leur permettre d'atteindre leur objectif de neutralité carbone.

Les banques proposent également des produits d'épargne qui ont pour vocation de soutenir financièrement des initiatives locales pour le développement durable. Par exemple, par l'intermédiaire du livret de Développement Durable Solidaire, une partie des capitaux est destinée au financement de projets contribuant à la transition énergétique ou la réduction de l'empreinte climatique.

Le principal problème reste l'information des particuliers. Seulement 15% des ménages en 2018 ayant réalisé des travaux déclarent avoir bénéficié d'informations suffisantes selon une enquête de l'ADEME.

¹⁶ Source : SGFGAS

3. l'emprunte carbone des banques

En dehors des résolutions prises concernant le non-financement d'entreprises néfastes pour l'environnement, certaines banques adoptent des stratégies et concluent des accords afin d'améliorer leur propre bilan carbone.

A) Les infrastructures

Aujourd'hui, les banques font appel à des critères stricts pour choisir leurs bâtiments et consultent notamment le bilan énergétique de ceux-ci mais aussi la facilité d'accès aux transports en commun ou les certifications sur le plan environnemental.

Les différentes banques utilisent des canaux différents pour réduire leur empreinte carbone. Par exemple le Crédit Mutuel a mis en place un système pour éteindre automatique tous les ordinateurs du groupe la nuit, le groupe BPCE a installé de la domotique dans ses agences, etc...

Tous les aspects sont scrutés et rationalisés afin d'arriver à une neutralité carbone. La consommation d'eau est surveillée par la mise en place de détecteur de présence, de limitation des débits d'eaux, à la réduction de l'utilisation de l'arrosage automatique des agences...

Les datacenters des banques représentent une dépense d'électricité importante qui fait l'objet d'optimisation. La Société Générale s'est engagée de réduire de 4% par an les consommations énergétiques de son parc informatique.

De plus, les banques essaient de réduire leur utilisation systématique du papier en faisant appel à plus de recyclage et à une dématérialisation généralisée des documents. Les banques utilisent pour la plupart du papier d'origine responsable, au Crédit Agricole, 85% du papier bureautique provient de forêts gérées durablement. Le développement des services de banque à distance (application mobile, internet) renforce cette dynamique de digitalisation.

B) Le déplacement des collaborateurs plus vert

Au niveau des déplacements de ses salariés, les banques les encouragent à utiliser les transports « verts » tel que le vélo ou la voiture électriques ; ou moins polluant comme le covoiturage, le métro, ou le bus.

Les banques mettent à disposition des services d'autopartage, elles offrent la possibilité aux salariés d'utiliser des véhicules électriques pour leurs déplacements professionnels.

De plus, le recours au télétravail est mis en place afin d'éviter les déplacements. Dans la filière du groupe BPCE, Natixis, 50% des employés sont en télétravail à fin 2018.

C) Les moyens de paiements

Les moyens de paiements sont également des facteurs de pollution. Chaque moyen de paiement dispose de sa propre empreinte environnementale. La carte bancaire a l'impact le plus faible tandis que les espèces sont celles qui polluent le plus. Cela est dû aux étapes logistiques liées à la circulation des espèces dont la fabrication, la livraison, le ramassage...

Emission de gaz à effet de serre des différents moyens de paiement selon leur cycle de vie

PAIEMENT DE PROXIMITÉ	EMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR MOYEN DE PAIEMENT (EN GRAMMES EQ. CO ₂)	NOMBRE DE PAIEMENTS EN FRANCE (EN Mds DE TRANSACTIONS – CHIFFRES BCE 2018)	EMISSION GLOBALE DE GAZ À EFFET DE SERRE SUR UN AN (EN TONNES DE CO ₂)
Carte bancaire (paiement de proximité)	3	13,29	39 870
Carte bancaire (vente à distance)	4	1,91	7 640
Chèque	15	1,74	26 100
Espèces	22	22 (estimation FBF au 30/06/2019)	484 000

(source : Etude FBF, 2011 - Chiffres BCE, 2018)

D) Divers exemples de mesures prises par les banques

Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la principale composante de la banque, a annoncé en décembre 2019 avoir signé un partenariat avec l'entreprise Voltalia pour se fournir en électricité verte. Le groupe s'est engagé à acheter, pendant vingt-cinq ans, de l'électricité auprès de producteur français d'énergie renouvelable. L'entreprise mettra à disposition du groupe bancaire ses compétences en maîtrise et en optimisation de la consommation énergétique. Le directeur général du Crédit Mutuel a annoncé que ce partenariat permettrait de réduire de 30% l'empreinte carbone entre 2019 et 2023. Cela représente également un intérêt financier car cet approvisionnement en énergie verte fera baisser la facture d'électricité.

Ce partenariat inclut la construction d'une centrale solaire, dont la production sera entièrement dédiée à la banque mutualiste, cela a été possible grâce à la longue durée du partenariat signé.

Actuellement, BNP Paribas est la seule entreprise du CAC 40 à être neutre en carbone pour le fonctionnement de ses propres activités. Pour arriver à cet objectif, elle a notamment réduit ses émissions directes de CO₂ en mettant en place une politique d'efficacité énergétique de ses bâtiments et datacenter (qui représente 73% de ses émissions de gaz à effet de serre) et une optimisation des déplacements professionnels de ses salariés, représentant 26,5% des émissions.

De plus, le groupe a recours à de l'électricité verte (l'équivalent de 26% de l'électricité utilisée par la banque en 2017).

4. Des partenariats Nord / Sud

Depuis plusieurs années, afin de favoriser leur transition énergétique, les banques françaises ont établi des partenariats avec les pays émergents et en voie de développement.

Ces partenariats permettent de financer des projets de développement durable tel que la protection des océans, la conservation des forêts ou encore le développement de l'électricité verte.

En 2018, la Société Générale est à l'initiative du projet Growth with Africa. En partenariat avec des acteurs internationaux et locaux, la banque a pour but de favoriser le développement durable et bas carbone de l'Afrique. Par exemple, La Société générale, en 2018 a financé 90 millions d'euros au Sénégal pour favoriser la modernisation d'une douzaine de villes, comprenant la construction de route, la rénovation d'infrastructures...

Nous pouvons également présenter la fondation par BNP Paribas du *TropicalLandscape Finance Facility*, une initiative visant à financer des projets durables en Indonésie, dont notamment la fabrication de caoutchouc naturel.

Conclusion

Le chemin est encore long. Selon une commission des Nations Unies, ce n'est pas moins de 93 000 milliards d'euros d'investissement qui seraient nécessaires d'ici 2030 pour permettre à l'économie mondiale de respecter son engagement d'une augmentation maximum de 2°C en 2050.

Les banques françaises sont engagées dans la lutte contre le réchauffement climatique, elles figurent comme moteurs et exemples au niveau mondial. Elles tiennent de plus en compte les risques climatiques dans leurs décisions de financement ou au travers de leur politique RSE. Cependant, la réglementation encore assez obscure et peu développée concernant la finance verte freine cette progression. Dans les années à venir, il sera nécessaire de trouver une réglementation cohérente au niveau mondial pour ainsi favoriser au maximum cette transition énergétique.

La crise du Covid-19 a bouleversé l'équilibre de la planète. Le monde financier risque d'être confronté à une crise à la suite du sauvetage de certaines entreprises frappées en première ligne par la pandémie. Le risque étant que cette crise montre la vulnérabilité du système financier face aux défis exogènes comme l'environnement ou la montée des inégalités.

On peut se demander si, dans les mois et années à venir, le système financier vert mis en place arrivera à continuer son expansion ? Dans quelles mesures les banques seront-elles prêtes à affronter les risques et les opportunités liés au climat dans ce monde post Covid-19 ?

Bibliographie

Article de périodique :

Financement de la transition énergétique : la banque de détail se met au vert, Laure Bergala, Revue Banque du 01/12/2019, pages 16 et 17

Quand les banques achètent de l'électricité verte en gros, Romain Gueugneau, Les Echos du 05/12/2019, page 28

Maîtriser les risques climatiques : une obligation pour la finance, Francois Velleroy de Galhau, Investir : Le journal des finances du 06/07/2019, page 4

Nous vivons un changement de paradigme, Elisabeth Torres, La tribune de l'assurance du 01/05/2020, pages 22 et 23

Climat : les banques françaises en tête en Europe, Delphine Cuny, La tribune du 08/12/2017, pages 6 à 8

BNP Paribas s'engage contre les gaz et pétrole de schiste, Delphine Cuny, La tribune du 12/10/2017, pages 6 à 8

La finance durable a besoin d'un cadre réglementaire plus adapté, Hervé Ekué, L'Agefi hebdo du 26/03/2020, page 23

La finance verte en quête d'un baromètre fiable, Isabelle Chaperon, Le Monde du 07/02/2020, page 17

Bruxelles veut mettre de l'ordre dans la finance verte, Bastien Bouchaud, Les Echos du 25/06/2019, page 29

Covid-19 et économie durable : ne rien lâcher ! Bertrand Badre, La tribune du 09/04/2020, pages 130 à 132

Bataille Européenne sur les critères verts, Anne Cheyvialle, le Figaro (économie) du 30/11/2019, page 4

Les gérants français à la fête, Bastien Bouchaud, les Echos du 25/02/2020, page 28

Finance verte : un secteur émergent en quête de repères, Hervé Rousseau, Le Figaro (économie) du 25/01/2020, page 7

Finance verte : le gouvernement promet de contrôler les banques, Romain Gueugneau, Les Echos du 29/11/2019, page 31

La France à nouveau leader mondial des green bonds, Delphine Cuny, la Tribune du 27/06/2019, pages 6 à 8

Le Greenwashing dans le viseur des régulateurs, Les Echos du 18/02/2020, page 30.

Innover après les obligations vertes, l'Agefi Actifs du 06/03/2020, page 34

La finance verte ne peut pas tout, Le Nouvel Economiste du 25/10/2019, page 2

Les fonds d'investissement à l'heure de l'ESG, Alexandra Milleret, Option Finance du 17/06/2019, page 25

Les risques climatiques font partie intégrante du dispositif de gestion des risques, Diony Lebot, Revue Banque du 01/06/2019, pages 27 à 31

Des obligations vertes pour refinancer la ligne TGV Paris-Bordeaux, Les Echos du 15/01/2019, page 28

Finance verte : Total visé par la première résolution climatique déposée par des investisseurs en France, Gabriel Nedelec, les Echos

Le nucléaire Européen va-t-il être relancé par la finance verte ? Didier Julienne, La tribune du 19/12/2019 pages 112 à 114

Avec son obligation souveraine verte, la France à la pointe de la finance durable, Anne de Guigné, Le Figaro (économie) du 22/10/2019, page 4

Obligations vertes : de l'exception à la normalité ? au cœur d'une évolution fulgurante, Jeremy Grant, Option Finance du 11/05/2020, page 48 à 50

Un outil de finance verte pour les banques centrales, Anne Cheyvialle, Le Figaro (économie) du 28/09/2019, page 3

Sortie de crise : une ONG dénonce la politique climatique « trop brune » de la BCE, Juliette Raynal, la tribune du 20/05/2020, pages 54 à 56

Support en ligne :

GROUPE BNP PARIBAS, *Agir pour accélérer la transition énergétique* [en ligne], disponible sur : <https://group.bnpparibas/tempsforts/actions-climat/pitch>

LA SELECTION DE L'OPINION, *Finance durable* [en ligne], disponible sur : https://group.bnpparibas/uploads/file/financedurable_lopinion_bnpparibas.pdf

FUTURA SCIENCE, *Finance verte : ce qu'il faut savoir*, [en ligne], disponible sur : <https://www.futura-sciences.com/maison/questions-reponses/finances-finance-verte-ce-quil-faut-savoir-11576/>

SITE DU GOUVERNEMENT, *La finance verte* [en ligne], disponible sur : <https://www.economie.gouv.fr/facileco/finance-durable>

FEDERATION BANCAIRE FRANCAISE, *Banque & Climat - Les banques françaises, fers de lance d'une finance verte et responsable* [en ligne], disponible sur : <http://www.fbf.fr/fr/espace-presse/communiques/banque-&-climat---les-banques-francaises,-fers-de-lance-d%E2%80%99une-finance-verte-et-responsable>

L'ECO EN BREF, *La finance verte* [en ligne], disponible sur : https://abc-economie.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/eco_bref_finance_verte.pdf

BANQUE DE FRANCE, *Risque Climatique : où en sont les banques et assurances françaises ?* [en ligne], disponible sur : <https://blocnotesdeleco.banque-france.fr/billet-de-blog/risque-climatique-ou-en-sont-les-banques-et-assurances-francaises>

ACPR, *Les secteurs de la banque et de l'assurance face au risque de changement climatique* [en ligne], disponible sur : https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/articles_revue_acpr_risque_climatique.pdf

BANQUE DE FRANCE, *Finance verte : transformer le risque en opportunité* [en ligne], disponible sur : <https://www.banque-france.fr/intervention/finance-verte-transformer-le-risque-en-opportunite>

LA TRIBUNE, *Risque climat, finance verte : les banques centrales s'y mettent aussi !* [en ligne], disponible sur : <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/risque-climat-finance-verte-les-banques-centrales-s-y-mettent-aussi-761559.html>

CLIMATE BONDS, *rapport pays avril 2018*, [en ligne], disponible sur : https://www.climatebonds.net/files/files/fr_France_report_final_20_04_18.pdf